

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du 11 décembre 2013**

**L'exposé n°1: (concerne la délibération n° 2013.07.01) AVENANTS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC AFFERMAGE – Internet Haut Débit**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2013.07.01**

**DÉPARTEMENT DU GERS**

**ARRONDISSEMENT DE CONDOM**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 décembre 2013**

L'an deux mille treize, le 11 décembre à 19 heures 45, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** Bernard GALLARDO remplace par sa suppléante Françoise MARTINEZ, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, , Jean-Yves GEISSER, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Nicolas MÉLIET, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPÉRON, Paul CAPÉLAN, Michel MESTÉ, Guy AUBERT, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, François BAQUÉ, Philippe BOYER, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Thierry COLAS, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SÉGAT, Chantal VERZENI.

**ABSENTS EXCUSÉS:** Christian TOUHÉ-RUMEAU, Xavier FERNANDEZ, Etienne BARRÈRE, Henry LUCHET, Pierre MOREL.

**ABSENTS:** Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Nicolas DARCANGE, Denis DECLOCHEZ, Pierre ESQUERRÉ, Jean-Marie GILLOT, Fabrice LACOMBE, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Benoît OMNES, Jean-François ROUSSE, Carine SAMPIÉTRO.

**SECRETAIRE:** Philippe BOYER.

**OBJET: AVENANTS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC AFFERMAGE – Internet Haut Débit**

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes a engagé des investissements successifs pour la desserte haut-débit du territoire. Ces infrastructures sont exploitées par des sociétés par le biais de délégations de Service Public en mode affermage.

Monsieur le Président rappelle la récente adhésion de la Communauté de Communes de la Ténarèze au Syndicat Mixte « Gers Numérique », compétent en matière de haut-débit pour les réseaux de 8 Mb/s au minimum.

Il rappelle que les réseaux créés par la Communauté de Communes et exploités par des Sociétés de 4 Mb/s au maximum, il s'agit :

- Du réseau couvrant les communes de Beaumont, Béraut, Blaziert, Castelnau sur l'Auvignon, Caussens, Condom, Larressingle et Mouchan, exploité en délégation de service public en mode affermage par la société Alsatis SAS, à échéance le 15 décembre 2013,

- Du réseau couvrant les communes de Beaucaire sur Baise, Gazaupouy, Lagardère, Laroque-Saint-Sernin, Lauraët, Mouchan, Roquepine, et Saint-Puy exploité en délégation de service public en mode affermage par la société Alsatis SAS, à échéance le 15 décembre 2013,
- Du réseau couvrant la commune de Lagraulet du Gers exploité en délégation de service public en mode affermage par la société Meshnet, à échéance le 9 janvier 2014,
- Du réseau couvrant la commune de Cazeneuve exploité en délégation de service public en mode affermage par la société Meshnet, à échéance le 12 mars 2014.

Ainsi, en attendant la mise en place de la couverture haut-débit du territoire par le Syndicat Mixte « Gers Numérique », il convient de prolonger ces délégations de service public d'un an conformément aux dispositions de l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président donne lecture des projets d'avenant qui portent exclusivement sur une prolongation d'un an du contrat d'affermage.

**Je vous prie de bien vouloir:**

**APPROUVER** les projets d'avenants aux contrats d'affermage pour l'exploitation des réseaux de télécommunication Internet haut débit ci-annexés,

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer ces avenants.

**AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

*Jean Claude Peyrecave : Nous allons faire notre réunion publique, je vais vous proposer l'exposé : avenant aux délégations de service public d'affermage. Ca concerne Internet Haut Débit. Comme vous le savez nous avons adhéré à Gers Numérique, la Communauté de Communes de la Ténarèze a adhéré au syndicat mixte Gers Numérique, lequel syndicat est compétent en matière de Haut Débit. Donc en attendant la mise en place qui ne se fera pas tout de suite, il y a un calendrier, le temps qu'ils mettent en place en ordre et en œuvre. En attendant nous avons la couverture Haut Débit du territoire par les services publics que nous connaissons, que vous avez dans les documents qui suivent.*

*Ce que je vous demande ce soir c'est de prolonger, c'est de dire que nous sommes d'accord pour prolonger ces délégations de service public pour ne pas avoir d'interruption dans le fonctionnement du Haut Débit. Est-ce que c'est clair. Oui une question Bernard.*

*Bernard Rozes : Pourquoi ça ne dure qu'un an ?*

*Olivier Paul : En fait on est déjà à 4 ans de délégations de service public pour les 2 délégataires, il y a 4 délégations avec 2 délégataires Meshnet et Alsatis et on a que la possibilité légale de reconduire d'un an. Sachant que cette année normalement Gers Numérique va être en place et les fonctions-outils, je pense qu'en septembre-octobre elles seront au point de la part du Syndicat Mixte départemental Gers Numérique. Après il faudra que l'on repasse un marché, mais normalement il y en a assez.*

*Jean Claude Peyrecave : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vais donc recueillir vos votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie. Je clôture l'assemblée.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les projets d'avenants aux contrats d'affermage pour l'exploitation des réseaux de télécommunication Internet haut débit ci-annexés,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces avenants,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 12 décembre 2013.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Conseiller Régional,  
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE